

LE MOT DU MAIRE



Chères administrées,
Chers administrés,

La rentrée s'est faite avec encore de belles journées ensoleillées, une fois dissipés les quelques brouillards matinaux. C'est l'été indien ; il faut en profiter, même si cette année les mois de juillet et août nous ont apporté beaucoup de chaleur, malheureusement avec les méfaits du dérèglement climatique - inondations, orages violents, épisodes de grêle... -

Même si la situation financière des collectivités territoriales est de plus en plus tendue, la commune continue à investir dans les travaux d'aménagement et d'équipement : la fin des travaux à la maison d'assistantes maternelles ; la réalisation d'un atelier technique municipal afin de regrouper les véhicules, le matériel ; l'acquisition d'un tracteur plus fonctionnel... L'inauguration des nouveaux bâtiments communaux aura lieu le samedi 19 octobre : vous recevrez, dans les jours qui viennent une invitation, espérant que vous viendrez nombreux.

La commune prépare d'autres projets pour l'année 2014 : des travaux à la salle des fêtes afin de l'agrandir et la mettre aux normes pour les personnes à mobilité réduite et pour l'accueil dans le cadre des spectacles... Les travaux pour l'assainissement collectif du bourg de la commune, dont l'étude est réalisée par le Syndicat Eau 47 ; une réunion publique sera organisée d'ici la fin de l'année.

Au moment où ces quelques lignes sont rédigées, nous n'avons toujours pas les résultats du recensement de la commune, qui s'est déroulé en janvier-février 2013. Mais, je peux affirmer que la population de Saint Pardoux du Breuil continue à augmenter, en lien avec les naissances et l'arrivée de nouveaux habitants.

Mon équipe et moi-même restons à votre écoute, avec la disponibilité qui vous est due.

Je vous souhaite une très bonne lecture.


Le maire

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NUMÉROS UTILES

COMMUNE

MAIRIE

 05.53.64.10.18 ou 05.56.84.20.79

Fax 05.53.83.67.60

E.mail : mairiesaintpardouxdubreuil@sfr.fr

Horaires de la mairie : lundi 13h - 18h
mardi 8h - 13h
mercredi 8h - 12h / 14h - 17h
jeudi 8h - 12h
vendredi 8h - 12h / 13h - 17h

ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES

Maison d'assistantes maternelles : 05.53.94.37.69 / 06.08.90.65.46
: 06.11.30.86.02

POTIER Véronique " Les Barlaques" : 05.53.64.69.29

POMPIERS DE MARMANDE


 18

112 depuis un portable

ligne administrative

 05.53.89.38.10

GENDARMERIE DE MARMANDE


 05.53.64.83.00

 17 Police / Gendarmerie

RAMASSAGE DES DECHETS


Tous les mercredis matins sauf jours fériés pour les ordures ménagères et tous les 15 jours sauf jours fériés, pour les autres déchets domestiques à l'exception du verre.

Pour toutes réclamations appeler : Val de Garonne Agglomération, service environnement

 05.53.64.40.46

TRÉSORERIE MARMANDE MUNICIPALE

16 boulevard Fourcade

 05.53.64.01.55

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h

ÉQUIPEMENT


VEOLIA EAU

 05.61.80.09.02

avenue Marius Paul OTTO - service clientèle et urgences

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)


10 rue du 8 mai 1945

 05.53.64.83.30


EDF-GDF

41 avenue Charles Boisvert

dépannage électricité

 0 810.33.47.10


dépannage gaz

 05.53.66.68.68


SANTÉ - SOCIAL

POLE EMPLOI

35 rue Portogruaro


 0811 550 100

ASSAD VIRAZEIL

 05.53.20.02.54

ASSEDIC du SUD-OUEST

18 rue des Isserts


 05.53.76.06.60

ASSISTANTES SOCIALES

Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Mme LAPICOREE Tatiana

Permanence le jeudi matin de 9h à 12h

 05.53.67.78.95


MSA Marmande, 124 avenue Jean Jaurès

Horaires d'ouverture de l'agence : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30

Régime Général

Melle DE BORTOLI, assistante sociale

Permanences, Centre médico-social à Marmande- sur rendez-vous

 05.53.64.65.45

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (C.A.F)

Permanence d'un agent administratif rue Fourton (derrière le cinéma Comoedia).

Tous les mardis de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h.

HÔPITAL DE MARMANDE

Standard

 05.53.20.30.40

Urgences SMUR

 05.53.20.30.00

SAMU

 15

INFOS ADMINISTRATIVES

1° - Voter

Carte d'électeur

Mairie du domicile. Gratuite.

Fournir un justificatif d'identité (carte nationale d'identité) et un justificatif de domicile (facture EDF, télécom...)

Condition : avoir 18 ans révolus

Révision de la liste électorale

La révision étant close le 31 décembre 2013, l'inscription sera effective au 1^{er} mars 2014.

Par contre, pour les jeunes qui auront 18 ans d'ici le 31 décembre 2013, l'inscription sur la liste électorale se fait automatiquement.

En outre, la loi du 12 mai 2009 a apporté un assouplissement pour l'inscription tardive sur les listes électorales ; toute personne ayant changé de domicile pour motif professionnel pourra s'inscrire en cours d'année sur les listes électorales et ce même après leur clôture ; désormais, c'est la commission administrative communale et non plus le tribunal de grande instance qui est chargée de l'instruction des demandes d'inscription tardive.

Vote par procuration

Si vous ne pouvez pas voter, vous pouvez donner une procuration à un membre de votre famille ou à un ami ; il suffit de vous rendre à la gendarmerie, muni d'une carte d'identité et de faire une déclaration sur l'honneur.

La personne qui vote peut avoir 2 procurations dont 1 établie à l'étranger.

2° -Jeunes -Recensement à 16 ans

Suite à la suppression du service militaire national par la loi du 28 octobre 1997, les garçons et filles, dès leur 16^{ème} anniversaire, doivent se rendre à la mairie de leur lieu de résidence, pour se faire recenser. Ils doivent être munis d'une carte d'identité, du livret de famille des parents et, le cas échéant, d'un justificatif de la nationalité française. On leur remet une attestation de recensement qui sera nécessaire pour s'inscrire à des examens et concours comme le BEPC, le BAC, le permis de conduire... ; pour effectuer la JAPD (Journée d'Appel de Préparation à la Défense) avant l'âge de 18 ans.

Désormais, la JAPD s'est européanisée : en effet, elle intègre une dimension européenne avec des informations sur les droits et les devoirs des citoyens européens, la défense européenne et un documentaire sur une Europe tournée vers l'avenir.

3° Carte d'identité

Validité 15 ans

A demander à la Mairie du domicile uniquement.

Pièces à fournir : un extrait de naissance ou photocopie du livret de famille des parents

2 photos d'identité récentes

1 justificatif de domicile

la carte d'identité périmée

Pour le renouvellement de la carte nationale d'identité, quel qu'en soit le motif, il est soumis à un droit de timbre de 25€, lorsque la précédente carte n'est pas présentée au guichet de la mairie.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le dossier n'est plus instruit par la sous-préfecture de Marmande mais par la Sous-préfecture de Villeneuve -Lot.

4° - Carte grise

La carte grise est désormais délivrée en Sous-Préfecture.

Délivrance immédiate.

Horaires d'ouverture de la Sous-Préfecture : Lundi au Vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h.

5° - Permis de conduire

Au mois de septembre 2013, le permis de conduire avec ses 3 volets roses se transformera en une carte plastifiée à puce de type carte de crédit, afin de se conformer à la directive de l'Union européenne.

Les titulaires de l'ancien permis rose devraient recevoir à domicile la nouvelle carte plastifiée à partir de 2014.

Elle sera valable quinze ans. De toute façon, les anciens formats resteraient quand même valables jusqu'au 20 janvier 2033!

6° - Carte de séjour pour les ressortissants hors Union Européenne

Validité 10 ans

Mairie du domicile

Pièces à fournir : Ancienne carte de séjour (renouvellement)

Passeport ou carte d'identité du pays ressortissant

4 photos récentes

justificatif de ressources et de domicile

acte de naissance, acte de mariage

7° - Copie conforme

La certification conforme de photocopies de documents est supprimée.

Il vous suffit désormais de fournir une photocopie lisible du document original.

8° - Extrait du casier judiciaire

Ministère de la justice -107 rue Landereau, 44300 NANTES CEDEX

Gratuit.

Photocopie du livret de famille et une enveloppe libellée et affranchie.

Soit par internet

9° - Fiche d'état-civil

Supprimée depuis le 28 décembre 2000. Elle est remplacée par la photocopie du livret de famille ou de la carte d'identité.

10° - Livret de famille

Mairie du lieu du mariage. Gratuit.

En cas de perte, fournir l'état civil des conjoints et des enfants.

Divorce : l'ex-conjoint(e) pourra obtenir un duplicata.

11° - Sortie du territoire

L'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs est supprimée depuis le 1^{er} janvier 2013. Désormais, lorsqu'un mineur voyage à l'étranger, seul ou accompagné, il doit être muni soit de sa carte nationale d'identité soit de son passeport en cours de validité.

12° - Papiers d'identité si vous allez à l'étranger

Disposer d'un extrait d'acte de naissance ainsi que d'un extrait du casier judiciaire avec l'apostille (sceau) du tribunal de Rennes.

13° - Passeport biométrique

Le nouveau passeport électronique comporte en plus d'une zone de lecture optique, une puce contenant les informations figurant à la page 2 de l'ancien passeport avec la photographie du titulaire. Il remplace le passeport actuel ; mais si vous détenez un passeport délivré avant la mise en œuvre du passeport, électronique, il reste valable jusqu'à la date de péremption : durée de validité 10 ans, 5 ans pour les mineurs.

Où faire la demande du passeport biométrique ?

MARMANDE	Mairie de Marmande Place Clémenceau	www.mairie-marmande.fr où mairie@mairie-marmande.fr	Lundi au Vendredi 8h15-12h 13h30 à 17h30 Samedi 9h à 12h
TONNEINS	Place Zoppola tél : 0553798300	www.mairie-tonneins.fr où contact@mairie-tonneins.fr	Lundi 13h30 à 17h Mercredi 9h à 12h Jeudi 13h30 à 17h

Remarques importantes

- Seules les **mairies habilitées** à recevoir les demandes de passeport biométrique peuvent accueillir les demandes.
- Le dépôt de la demande et le retrait du titre s'effectuent **dans la même mairie**.
- Le dépôt de la demande et le retrait du titre nécessitent la **présence physique et personnelle** du demandeur, accompagné, pour les mineurs, de la personne majeure détentrice de l'autorité parentale ou pour les majeurs sous tutelle, du représentant légal.
- Au moment du dépôt de la demande et du retrait du titre, le demandeur doit être muni d'un **document d'identité** avec photographie ou de tout autre document avec photographie, de même que la personne majeure détentrice de l'autorité parentale pour les mineurs ou le représentant légal pour les majeurs sous tutelle.

14° - Visa pour les Etats-Unis

Si vous souhaitez vous rendre aux Etats-Unis sans visa, pour un séjour n'excédant pas 90 jours, les autorités américaines exigeront que vous soyez en possession d'un passeport à lecture optique.

Cette réglementation s'applique également pour les mineurs.

Si le passeport en votre possession n'est pas à lecture optique, deux possibilités s'offrent à vous :

1 - soit vous sollicitez un visa auprès des services consulaires de l'ambassade des Etats-Unis

Le coût de ce visa a été fixé à 85€, coût variant selon le taux de change.

Vous pouvez prendre connaissance de la procédure de demande de visa en consultant le site internet de l'ambassade des Etats-Unis (www.amb-usa.fr) ou téléphoner au 0810.26.46.26 (communication payante de 14,50€)

2 -soit vous demandez la délivrance d'un passeport à lecture optique auprès de la mairie habilitée.

Si vous ne faites que transiter par les Etats-Unis pour vous rendre dans un autre pays, vous devez également être titulaire d'un passeport à lecture optique.

AVENIR AUTO  MARMANDE	 
SALBAN Sébastien	
Croix de Lugat 47200 Saint Pardoux du Breuil	
Bur : 05 53 88 82 24 Port : 06 72 70 80 52	
avenirautomarmande@gmail.com	

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

27 Mars, 18 Avril, 22 Mai, 12 Juin, 4 Juillet 2013

VAL DE GARONNE AGGLOMERATION

Val de Garonne Agglomération

- ❖ **Commission d'évaluation des transferts des charges** : approbation concernant le transfert de chemins ruraux par les communes de Cocumont, Fauguerolles, Marcellus et Samazan ainsi que le montant de la nouvelle attribution de compensation pour les communes de Meilhan et de Montpouillan.
- ❖ **Statuts** : approbation de la mise en conformité des statuts de VGA, suite à la restitution de 2 compétences facultatives aux anciennes communes de la communauté de communes du pays du Trec et de la Gupie, à savoir le soutien aux associations dans les domaines sportif, culturel, périscolaire, touristique et la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la Maison intercommunale des services.
- ❖ **La modification des statuts**
pour l'extension d'une compétence facultative portant sur l'aménagement numérique du territoire, pour le développement du très haut débit
pour la modification de la composition du conseil communautaire (en vertu de la loi Richard du 31 décembre 2012) : 10 communes dont St Pardoux du Breuil pourront avoir 2 délégués titulaires -au lieu de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant- à la prochaine mandature, ce qui portera le nombre de délégués communautaires à 88 au lieu de 79.
- ❖ **Présentation du rapport d'activités 2012**
services, finances, actions, projets

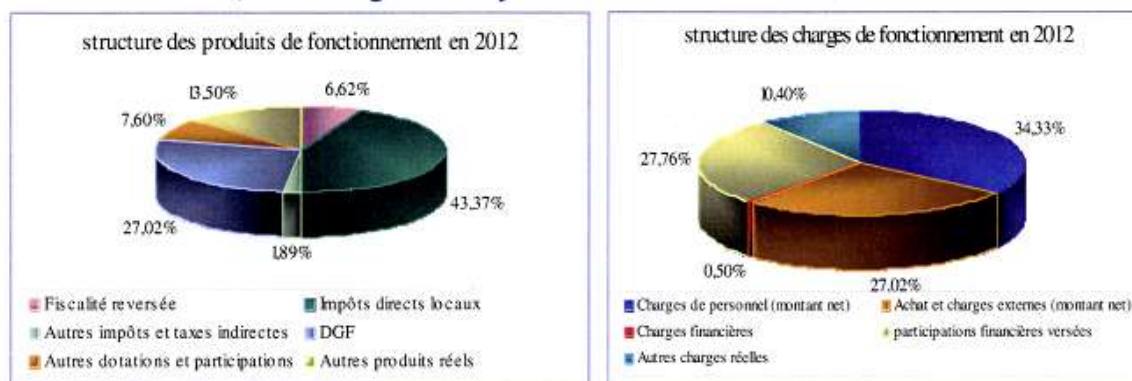
COMMUNE

Finances

- ❖ pas d'augmentation des 3 taxes locales : les taux restent inchangés soit pour la
 - taxe d'habitation 7,15%
 - taxe foncière sur le bâti 13,46%
 - taxe foncière sur le non bâti 66,29%
- ❖ vote à l'unanimité du budget primitif 2013 de la commune
 - Fonctionnement 328 806,00€
 - Investissement 243 233,00€

FICHE DE SYNTHÈSE FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE SAINT-PARDOUX-DU-BREUIL AU 31 DÉCEMBRE 2012

1) Les charges et les produits réels de fonctionnement

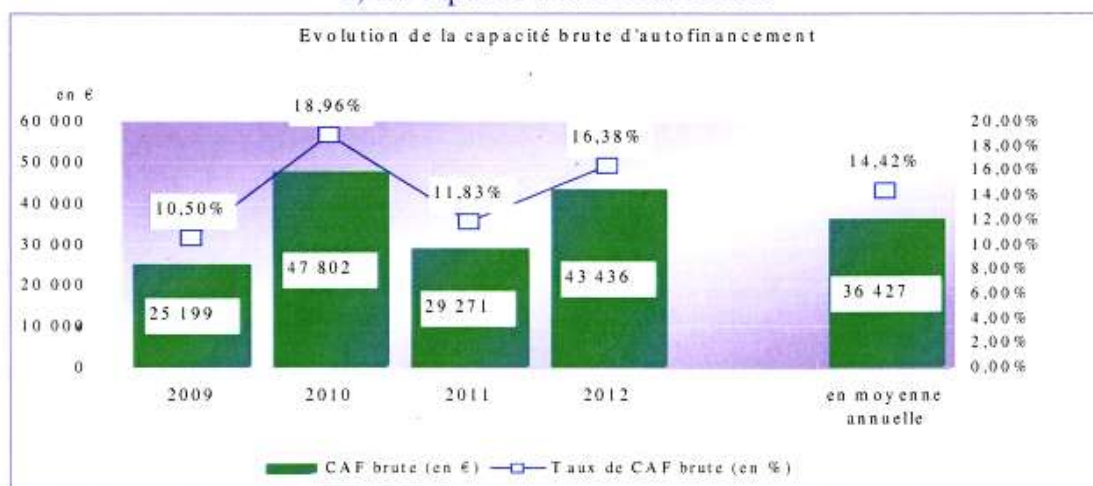


Entre 2009 et 2012, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 10,5% tandis que les dépenses de fonctionnement n'augmentaient que de 3,2%.

Le produit des impôts directs et la dotation globale de fonctionnement (DGF), représentent, en 2012, 70% de l'ensemble des recettes.

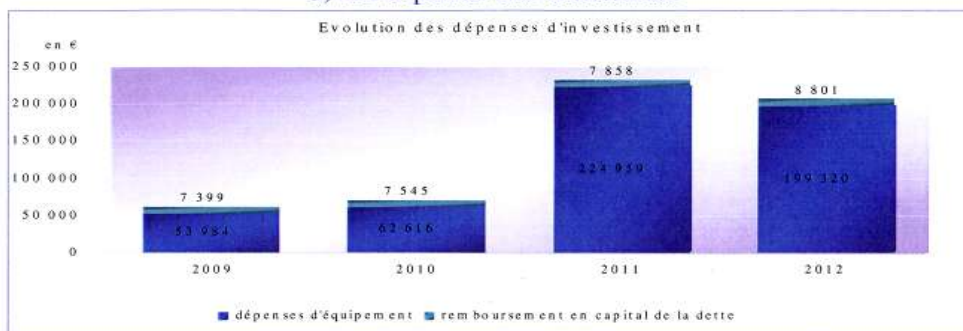
Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées par les frais de personnel, les participations financières et les achats externes.

2) La capacité d'autofinancement



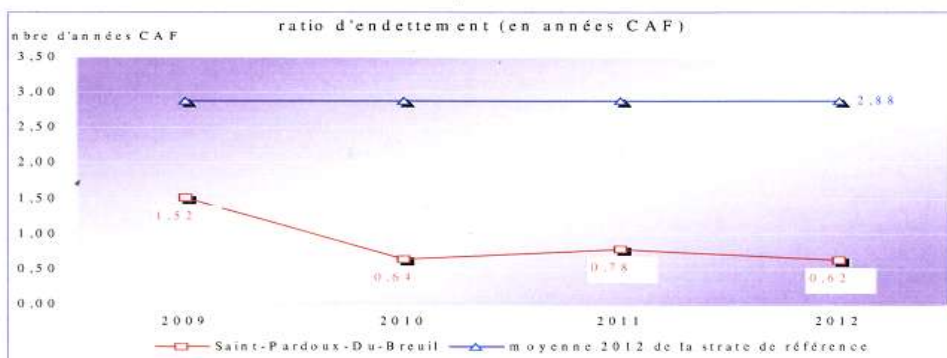
En 2012, la bonne progression des recettes de fonctionnement a permis de consolider la capacité d'autofinancement (CAF). Celle-ci se situe à un niveau légèrement inférieur à la moyenne de la strate démographique départementale.

3) Les dépenses d'investissement



Les dépenses réelles d'investissement sont principalement concentrées sur l'exercice 2012 (aménagement de la maison des assistantes maternelles et réaménagement de l'ancienne école communale). Les dépenses de l'année 2011 sont en grande partie composées des opérations de transfert du réseau d'eau au syndicat du Nord Marmande.

4) L'endettement



La commune de Saint-Pardoux du Breuil est faiblement endettée. Le capital des emprunts restant à rembourser au 31 décembre 2012 représente 44€ par habitant, tandis que la moyenne de la strate départementale se situe à 348€/h.

2

5) La pression fiscale sur le territoire communal

exercice 2012	pression fiscale sur le territoire communal (taux d'imposition communaux + taux communautaires)				
	taxe d'habitation	taxe foncière bâtie	taxe foncière non bâtie	cotisation foncière des entreprises	taxe d'enlèvement des ordures ménagères
taux d'imposition communaux en % (a)	7,15	13,46	66,29	-	-
fiscalité levée par l'EPCL en % (b)	9,96	-	12,26	29,12	5,90
taux global en % (a+b)	17,11	13,46	78,55	29,12	5,90
EPCL à fiscalité professionnelle unique (taux moyens en %)	19,85	18,65	81,54	27,71	8,41
Indice de pression fiscale (1)	0,86	0,72	0,96	1,05	0,70

(1) un indice inférieur à 1 indique une pression fiscale inférieure à la moyenne de la strate démographique. Inversement, un indice supérieur à 1 indique une pression fiscale supérieure à la moyenne de la strate démographique.

La pression fiscale calculée sur le territoire communal est plus faible que celle constatée sur les communes de la même strate démographique.

Cette tendance est très marquée en ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Conclusion

La situation financière de la commune de Saint-Pardoux du Breuil peut être qualifiée de satisfaisante. Elle se caractérise par un endettement très faible, une bonne maîtrise des charges de fonctionnement et une utilisation pertinente de l'autofinancement.

- ❖ vote de 2 subventions : suite aux dégâts provoqués par les dernières inondations dans les départements des Hautes Pyrénées et de la Haute Garonne, vote de 2 subventions de 250€ chacune, à l'Amicale des Maires de chaque département : dans les Hautes-Pyrénées, pour les petits villages situés au-dessus de Barèges, dans la Haute-Garonne pour la reconstruction de la maison d'accueil des enfants malades à Luchon.

Bâtiments communaux

❖ **Eglise**

- ❖ pour les travaux sur le clocher de l'église (changement des abat-sons, pose d'un grillage anti-volatiles), obtention d'une réserve parlementaire d'un montant de 2 600€.

❖ **Atelier technique**

choix de l'architecte comme maître d'œuvre : Mme Marie LAGROYE

signature d'une convention de mission de coordination, en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs, avec le cabinet BECS pour un coût de 495,00€ HT, 592,02€ TTC.

appel d'offres pour les travaux : choix des entreprises suite à l'ouverture des plis :

- lot maçonnerie : entreprise BATRECO	11 706,10€ HT
	14 000,50 TTC
- lot charpente, toiture : entreprise GOYOU	16 754,00 HT
	20 037,99 TTC

❖ **Salle des fêtes**

travaux prévus en 2014 : agrandissement de la cuisine, mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite pour les toilettes, local de rangement du mobilier, loges....

choix du maître d'œuvre : Mr Jean-Jacques BOUSQUET

Equipement

vente du tracteur Massey-Ferguson avec la petite benne et la lame rabot pour un montant de 3 000€.

vente du tracteur tondeuse John Deere pour un montant de 2 300€.

acquisition d'un tracteur Kubota avec le girobroyeur et la benne basculante, chez les Ets CHAMBON à Ste Bazeille, pour un montant de 10 994,82€ HT, 13 090,00€ TTC.

Animations

signature d'une convention avec la troupe de théâtre la Rampe, pour interpréter la pièce Boeing, Boeing, le 13 avril 2013. Coût de la prestation ; 500,00€

convention avec la formation musicale Jacques Musique pour un concert Gospel, le 21 avril 2013. Coût de la prestation : 500,00€

Comme cette manifestation s'inscrit dans le Printemps Musical en Val de Garonne, association à laquelle la commune a adhéré, celle-ci versera une subvention de 300,00€ à la commune.

Divers

❖ **Syndicat Eau 47**

Modification des statuts pour adapter la nouvelle gouvernance et actualiser la liste des collectivités adhérentes dont la commune de Bousès, ce à partir du 1^{er} janvier 2014.

❖ **Véolia Eau**

présentation du rapport d'activités 2012.

❖ **Redevances d'occupation du domaine public**

pour les ouvrages des réseaux publics de distribution du gaz, soit 2 741m ; montant de la redevance 223,00€.

pour les ouvrages des réseaux publics de transport de gaz, soit 745m montant de la redevance 143,00€.

- ❖ Signature d'une convention avec CIP parfumerie Gautier pour l'occupation de la salle du conseil municipal et de la nouvelle salle des associations, afin d'assurer des formations coiffure ; montant de la location : 40[€] par salle.

ÉTAT-CIVIL 2012



Bienvenue à

- Thaïs Camille MANSENCAL, née le 23 avril 2013
- Lyna Ambre Malika RIOU, née le 27 juillet 2013
- Maxence Georges DUBERGE, né le 27 août 2013
- Anthony Jean-Paul DUBERGE, né le 27 août 2013
- Noam COLLIER, né le 06 septembre 2013

Nous renouvelons nos félicitations aux heureux parents



Ils se sont unis

Jean-Noël BAYARD et Marina AVDIENKO
le 17 août 2013



Nous renouvelons tous nos vœux de bonheur à Marina et Jean-Noël.



Ils nous ont quittés

- Daniel Jean CHRISTOL, le 12 juillet 2013
- Claire MOURGES, née TRIMOUILLE, le 28 août 2013
(décédée à Mont de Marsan)
- Adelchi STAMPETTA, le 13 septembre 2013

Nous renouvelons notre sympathie et nos condoléances aux familles

CALENDRIER DE LA SALLE COMMUNALE

DATE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1			Loto 3° âge
2			
3			
4			
5	Soirée Cabaret		
6			
7			
8			Privé
9			
10			
11			
12	Amitiés Loisirs		
13			
14			Privé
15			
16			
17		Loto 3° âge	
18			Privé
19	Commune	Privé	Arbre de Noël
20	Loto 3° âge		
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			Privé

TARIFS

Associations
Apéritif
Repas
Forfait week-end
Annulation avant location

COMMUNE

60€
60€
100€
140€
25€

HORS COMMUNE

120€
120€
180€
220€
40€

Manifestations municipales

- Samedi 05 octobre : soirée cabaret au profit de l'association Grégory Lemarchal
- Jeudi 19 décembre : Arbre de Noël

INFORMATIONS DIVERSES

VGA (Val de Garonne Agglomération)

Transport Evalys

La ligne régulière C passe à St Pardoux du Breuil et vous pouvez bénéficier du transport à la demande (TAD) dont l'arrêt se trouve sur la place des tilleuls (place de la mairie).

Combien dois-je payer?

Combien dois-je payer ? Où acheter mon titre de transport ?

Vous voyagez occasionnellement		... ou plus régulièrement	
Ticket Unité validité 1 heure	0,50 €	Evasion mensuel abonnement mensuel à nombre de trajets illimités pour le mois indiqué	12,00 €
Ticket Journée usage illimité dans la journée	1,00 €	Evasion annuel abonnement annuel à nombre de trajets illimités pour l'année indiquée	96,00 € soit 8,00 €/mois
Cornet 10 tickets Unité chaque ticket est valable 1 heure	4,00 €		

Les conducteurs vendent les tickets UNITE et JOURNEE. Les carnets de tickets sont en vente dans les OFFICES DE TOURISME de MARMANDE et de TONNEINS.

Tous les titres Evalys sont valables sur les lignes régulières et le transport à la demande.



Une plaquette avec les horaires est à votre disposition à la mairie

Service habitat : OPAH énergie Val de Garonne Gascogne

Vous envisagez des travaux d'économies d'énergie, d'adaptation ou de réhabilitation totale d'un logement ancien, que vous occupez ou louez ?

Des subventions existent.

Bénéficiez d'un accompagnement gratuit.

Des permanences ont lieu dans les mairies des communes de Clairac, Gontaud de Nogaret, Grezet-Cavagnan, Le Mas d'Agenais, Marmande, Meilhan sur Garonne, Seyches, Ste Bazeille et Tonneins. Pour tout renseignement, contacter votre mairie ou VGA au 0553 64 96 01 (service habitat).

L'opération se termine le 04 décembre 2013.



	Octobre	Nov.
Marmande Jeudi 9h30-12h00	Jeudi 03/10 10/10 17/10 24/10 31/10	Jeudi 07/11 14/11 21/11 28/11
Tonneins Lundi 13h30 à 16h30	Lundi 07/10 21/10	Lundi 04/11 18/11
Clairac Mardi 10h00-12h30	Mardi 22/10	
Gontaud de Nogaret Mardi 9h30-12h00	Mardi 29/10	
Meilhan/Garonne Mardi 9h30-12h00		Mardi 05/11
Seyches Mardi 9h30-12h00	Mardi 01/10	Mardi 12/11
Sainte Bazeille Mardi 9h30-12h00	Mardi 08/10	Mardi 19/11
Le Mas d'Agenais Mardi 9h30-12h00	Mardi 15/10	Mardi 26/11
Grézet Cavagnan Vendredi 9h45-12h15	Vendredi 25/10	Vendredi 22/11
Casteljaloux Vendredi 10h00-12h30	Vendredi 04/10	Vendredi 08/11



ADIL du Lot-et-Garonne

Vous avez un litige avec votre propriétaire, vous ne comprenez pas le fonctionnement d'une copropriété? Vous envisagez d'accéder à la propriété ?
Bénéficiez d'un conseil neutre, complet, individualisé et gratuit sur tous les aspects des questions de logement et d'urbanisme tant juridiques, financiers que fiscales.

Des permanences de l'ADIL¹ (sur rendez-vous) sont ouvertes aux propriétaires, aux locataires, aux professionnels du territoire.

- A Marmande : tous les 1ers et 3èmes mardis de chaque mois de 10h à 13h, Au service Habitat - Communauté Val de Garonne Agglomération (place du Marché)

Info énergie

Un point énergie est gratuitement à votre disposition au siège de VGA, un vendredi matin par mois, de 9h à 12h, pour toute question concernant l'énergie, notamment l'utilisation des énergies renouvelables et plus largement, pour des conseils en matière de réhabilitation du patrimoine des particuliers.

Prendre rendez-vous auprès du CAUE 47 (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) au 05.53.48.46.70.

ENVIRONNEMENT



L'élimination des déchets

Octobre	Novembre	Décembre
Lun 01	Jeu 01	Sam 01
Mar 02	Ven 02	Dim 02
Mer 03	Sam 03	Lun 03
Jeu 04	Dim 04	Mar 04
Ven 05	Lun 05	Mer 05
Sam 06	Mar 06	Jeu 06
Dim 07	Mer 07	Ven 07
Lun 08	Jeu 08	Sam 08
Mar 09	Ven 09	Dim 09
Mer 10	Sam 10	Lun 10
Jeu 11	Dim 11	Mar 11
Ven 12	Lun 12	Mer 12
Sam 13	Mar 13	Jeu 13
Dim 14	Mer 14	Ven 14
Lun 15	Jeu 15	Sam 15
Mar 16	Ven 16	Dim 16
Mer 17	Sam 17	Lun 17
Jeu 18	Dim 18	Mar 18
Ven 19	Lun 19	Mer 19
Sam 20	Mar 20	Jeu 20
Dim 21	Mer 21	Ven 21
Lun 22	Jeu 22	Sam 22
Mar 23	Ven 23	Dim 23
Mer 24	Sam 24	Lun 24
Jeu 25	Dim 25	Mar 25 Férié
Ven 26	Lun 26	Mer 26
Sam 27	Mar 27	Jeu 27
Dim 28	Mer 28	Ven 28
Lun 29	Jeu 29	Sam 29
Mar 30	Ven 30	Dim 30
Mer 31		Lun 31

Le mercredi matin pour les ordures ménagères (bac gris) et le jeudi matin, tous les 15 jours (bac jaune).

Le point recyclage sur la place de la mairie ne concerne que le conteneur pour le verre.

Le ramassage de la ferraille

Assuré gratuitement par la mairie, le premier lundi de chaque mois : il suffit d'appeler quelques jours avant, au secrétariat de la mairie.

Arrêté municipal pris en 2013

Article I : Il est interdit de brûler des matières ou produits susceptibles de dégager des fumées nauséabondes, polluantes ou toxiques (matières plastiques etc...) à l'année.

Article II : Il est interdit de tondre les pelouses en semaine de 12h à 14h et après 20h et le dimanche de 8h à 10h, de 12h à 16h et après 20h.


Article III : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Brûlage des déchets verts

L'arrêté préfectoral et la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 interdisent le brûlage des déchets verts à l'air libre, non seulement en zone urbaine mais aussi en zone périurbaine et rurale. Cette interdiction concerne aussi bien les particuliers que les collectivités et les entreprises d'espaces verts.

La collecte des autres déchets

Déchets verts, ferrailles, huiles de vidange, batteries, piles, gros cartons, déchets d'équipement électrique et électronique -ampoules, électroménager, informatique...- dans les déchetteries.



	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche & jours fériés	
	Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Après midi
Meilhan sur Garonne 05.53.89.16.53			9:00 ↓ 12:00		9:00 ↓ 12:00			14:00 ↓ 18:00			10:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 18:00		
Sainte Bazeille 05.53.64.44.69		14:00 ↓ 18:00		14:00 ↓ 18:00		14:00 ↓ 18:00			9:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 18:00	9:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 18:00		
Mas d'Agenais 05.53.94.54.99	9:00 ↓ 12:00					14:00 ↓ 18:00				14:00 ↓ 18:00	10:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 18:00		
Tonneins 05.53.79.79.36		14:00 ↓ 18:00	9:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 18:00	9:00 ↓ 12:00		9:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 18:00	9:00 ↓ 12:00		10:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 18:00		13:00 ↓ 18:00
Marmande 05.53.64.47.68	8:00 ↓ 12:00	15:00 ↓ 18:00	8:00 ↓ 12:00	15:00 ↓ 18:00	8:00 ↓ 12:00	15:00 ↓ 18:00	8:00 ↓ 12:00	15:00 ↓ 18:00	8:00 ↓ 12:00	15:00 ↓ 18:00	8:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 18:00		13:00 ↓ 18:00
Clairac 05.53.64.98.51		14:00 ↓ 17:00			9:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 17:00			9:00 ↓ 12:00		9:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 17:00		
Seyches 05.53.93.15.64			9:00 ↓ 12:00			14:00 ↓ 18:00				14:00 ↓ 18:00	9:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 18:00		

Récupération des films plastiques usagés

Val de Garonne Agglomération assure la collecte des films plastiques agricoles usagés à raison de 2 collectes/an ; une benne est à la disposition de chaque commune membre de VGA.

Si vous êtes concerné, contacter le référent Jacques CARRER au 05.53.64.18.80

SOCIAL

Téléassistance



présence verte
toujours à vos côtés

Présence Verte Guienne
13 rue de la Redoute - BP 70 039
47002 AGEN Cedex
Email : guienne@presenceverte.fr
(du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

N°Azur 0 810 47 10 47
PRIX APPEL LOCAL

www.presenceverte.fr

Nos atouts

24h/24
7j/7

- 2 centrales d'écoute de traitement d'appels
- Un suivi personnalisé par nos assistantes :
Ex : après tout traitement d'alarme, nos assistantes contactent téléphoniquement chaque abonné pour faire un bilan
- Formation aux gestes de premiers secours pour les réseaux de solidarité
- Le plan canicule* : Mise à disposition du service Présence Verte, gratuitement
- Un fond social* : spécifique à Présence Verte Guienne et à destination des plus démunis
- Des partenariats financiers avec les collectivités, les organismes de retraite, les associations de services d'aide à la personne, pour faciliter l'accès au service

* sous conditions particulières

ASSAD (Association d'aide à domicile)

Pour les communes de Birac, Longueville, St Pardoux du Breuil et Virazeil.

Sur la commune de St Pardoux, 13 familles bénéficient de l'aide à domicile ; celle-ci est répartie en 2 catégories :

- prestataires, (Mutuelle sociale agricole, Allocation personnalisée à l'autonomie (A.P.A.), sortie d'hospitalisation)
- mandataires, (A.P.A, Particuliers employeurs)

Mme TEULET Colette est la déléguée de l'ASSAD sur la commune.

C'est le Conseil général qui statue et attribue le nombre d'heures en fonction du handicap et des revenus. La détermination du nombre d'heures à charge dépend des ressources.

Pour tous renseignements contactez :

- Mr COURREGELONGUE au 05.53.20.02.54
- ou encore la Mairie de St Pardoux du Breuil au 05.53.64.10.18

AUTRES INFORMATIONS

Loi Valls sur les élections locales

Adoptée le 17 avril 2013 par l'Assemblée nationale, la loi Valls porte sur un nouveau calendrier électoral, de nouvelles dispositions concernant les élections départementales, municipales et des délégués communautaires.

- le nouveau calendrier électoral

les élections régionales et les élections départementales, initialement prévues en 2014, auront lieu simultanément en mars 2015.

- les élections départementales

élection au scrutin majoritaire à 2 tours, tous les 6 ans (donc, fin du renouvellement par moitié tous les 3 ans) ; scrutin binominal c'est-à-dire élection de 2 conseillers par canton, 2 candidats de sexe différent figurant sur un même bulletin (fin du scrutin uninominal).

division par 2 du nombre de cantons soit pour le département du Lot-et-Garonne 21 cantons au lieu de 40.

conseil général et conseiller général seront désormais appelés conseil départemental et conseiller départemental.

- les élections municipales : 23 et 30 mars 2014

dans les communes de moins de 1 000 habitants comme St Pardoux du Breuil et la majorité des communes françaises :

- * scrutin plurinominal à 2 tours avec panachage possible
- * obligation de déclaration de candidature de manière isolée ou groupée en préfecture ou sous-préfecture au plus tard, pour le 1^{er} tour, le 3^o jeudi à 18h qui précède le scrutin et pour le 2^{ème} tour, le mardi qui suit le 1^{er} tour à 18h.
- * réduction de 9 à 7 du nombre de conseillers municipaux dans les petites communes de moins de 100 habitants.

- les délégués communautaires

appelés désormais conseillers communautaires et mandat lié à celui de conseiller municipal ; même durée de mandat à 6 ans.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, pas d'élection des conseillers communautaires par le conseil municipal, mais simple désignation dans l'ordre du tableau : le maire, puis le cas échéant les adjoints dans l'ordre de leur élection et les conseillers municipaux.

L'éclairage de nuit des bâtiments

Depuis le 1^{er} Juillet 2013, un arrêté ministériel prévoit une nouvelle réglementation pour l'éclairage nocturne des bureaux, des vitrines, des magasins, des façades des bâtiments non résidentiels. Afin de réaliser entre autres des économies sur la consommation d'électricité, de réduire la pollution lumineuse, il s'agit d'éteindre les éclairages inutiles, la nuit de 1h à 7h du matin, à savoir l'éclairage intérieur et extérieur des façades.

Cette mesure ne concerne pas l'éclairage destiné à assurer la sécurité des bâtiments..... En outre, l'arrêté prévoit la possibilité de dérogations préfectorales pour la veille des jours fériés, pour les illuminations de Noël, lors d'évènements locaux ...et surtout dans les zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente.

Comme cette mesure est obligatoire, des contrôles seront effectués par les maires et les préfets. Suite à une mise en demeure non suivie d'effets, le contrevenant qui ne respectera pas ces limitations s'exposera à une amende d'au plus 750€.



À partir du 1^{er} juillet 2013,
les bureaux, façades et bâtiments
économisent leur électricité.



Ministère de l'Énergie



Les nouveaux rythmes scolaires

Pour les enfants de l'école élémentaire, la réforme des rythmes scolaires est mise en place soit dès la rentrée 2013, soit à la rentrée 2014 : la semaine passe à 4,5 jours, puisque s'ajoute le mercredi matin.

A la rentrée 2013, les communes avoisinantes de Marmande, Tonneins et Virazeil appliquent la réforme. A la rentrée 2014, le RPI (regroupement pédagogique intercommunal) Fauguerolles - Longueville - Saint Pardoux du Breuil - Sénestis - Taillebourg fera de même.

Comment va être organisé l'accueil en centre de loisirs ?

A partir du 4 septembre, la fréquentation des accueils de loisirs le mercredi se fera uniquement sur réservation, auprès du directeur du centre de loisirs ou de son secrétariat, au plus tard le mardi matin (avant 12h), pour une journée ou pour l'année. Les départs en bus, pour les communes appliquant la réforme des rythmes scolaires en 2013, s'effectuent depuis l'école le mercredi entre 12h et 12h30, de même pour les communes ne l'appliquant qu'en 2014 (sur le lieu habituel des ramassages).

Les enfants sont sous la responsabilité des animateurs des accueils de loisirs, dès la montée dans le bus. Sur les 6 centres de loisirs gérés par Val de Garonne Agglomération, seuls 2 resteront ouverts toute la journée du mercredi : Fauillet et Sainte-Bazeille. Les 4 autres -Le Mas d'Agenais, Marmande, Meilhan-sur-Garonne et Tonneins- ne recevront les enfants qu'à partir de 12h, pour le déjeuner et l'après-midi d'activités.

Urbanisme

Depuis le 1^{er} mars 2012, toute demande d'autorisation d'urbanisme (Permis de construire, Déclaration Préalable, Permis d'aménager) qui prévoit un dispositif d'assainissement non collectif doit comporter un document attestant de la conformité du projet d'installation au regard des prescriptions réglementaires. Si la demande d'autorisation d'urbanisme ne comporte pas cette attestation, le dossier fera l'objet d'une demande de pièce manquante. Si cette attestation n'est pas fournie dans les 3 mois à compter de la lettre reçue, le dossier sera automatiquement rejeté.

Pour obtenir cette attestation, les pétitionnaires devront déposer un dossier de demande d'attestation auprès du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) du Syndicat Eau 47.

Cette demande devra comporter les pièces suivantes :

- ✎ un formulaire de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif
- ✎ une étude de sol et de définition de la filière d'assainissement
- ✎ le cas échéant, le diagnostic de l'assainissement existant
- ✎ un plan de situation



- ☞ un plan de masse à l'échelle indiquant :
l'implantation de l'habitation, l'implantation de la filière complète de l'assainissement (prétraitement, traitement et éventuellement rejet vers l'exutoire), les voies intérieures de circulation et/ou de stationnement, les éventuels puits ou captages d'eau
- ☞ Un plan de distribution des pièces

Pour toute information complémentaire, il est possible de contacter le SPANC :

- ☞ le lundi de 14h00 à 17h00
- ☞ du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00
14h00 à 17h00 (16h00 le vendredi)

- Mr Lionel SEMPE tél. : 05.53.68.12.41

Gîte rural Les Barlaques

Situé près de la D299 (route de Gontaud), lieu-dit Les Barlaques, dans un parc aménagé, le gîte rural est une grande maison, comportant 3 chambres, 2 salles de bains, 2WC, une cuisine, un salon-salle à manger, un garage. Pour agrémenter le séjour, une piscine est à votre disposition.



Contacts : tél. 05.53.03.67.95 - site : gite-des-barlaques-fr

La CAF se met à l'heure du rendez-vous !

L'accueil à la Caf d'Agen s'effectuera uniquement sur rendez-vous pour les allocataires souhaitant obtenir un renseignement personnalisé.

Tous gagnants

Plus de déplacements inutiles, pas d'attente à l'accueil, un entretien préparé, une réception personnalisée : bref, les conditions d'un entretien plus efficace pour l'allocataire et pour la Caf.

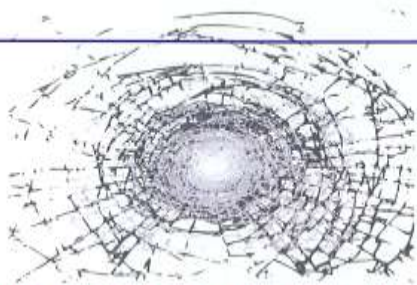
Comment s'y prendre ?

Pour prendre rendez-vous, c'est très simple :

- via le site internet www.caf.fr
- en téléphonant au 0 810 25 47 10
- en se rendant au siège

Bien entendu, en cas de démarche simple (demande d'une attestation de paiement, évaluation d'un droit, retrait d'un formulaire, connaissance du montant du prochain paiement, etc...), des outils en libre service demeurent à disposition, avec assistance possible d'un conseiller Caf.

L'accueil à la Caf d'Agen
(1 rue Jean-Louis Vincens)
sera sur rendez-vous
de 8h30 à 16h du lundi au vendredi



**VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112**

- **OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705**
- **OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08**
- **TÉLÉPHONES PORTABLES VOLÉS :**
- **SFR : 10 23**
- **ORANGE : 0 800 100 740**
- **BOUYGUES TELECOM : 0 825 005 700**

**VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE ou
VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :**

www.interieur.gouv.fr



DREEM Photos © - Fotobio.com

LA
SÉCURITÉ
PARTOUT ET
POUR TOUS

CONTRE LES CAMBRIOLAGES,
AYEZ LES BONS RÉFLEXES !

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grandes valeurs.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plus révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations "Tranquillité vacances" organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.



ALBUM PHOTOS

Travaux concernant la MAM (maison d'assistantes maternelles) et l'atelier technique



Samedi 13 avril : pièce de théâtre "Boeing Boeing" jouée par la Rampe



Dimanche 21 avril : concert gospel interprété par Jacques Musique



LA VIE DU VILLAGE

Flash sur des entreprises

Des chefs d'entreprise satisfaits ? Ils existent sur St Pardoux du Breuil avec Eco Chauff, Mon Garage et l'entreprise de peinture Datas.

Eco Chauff



Après avoir vendu le magasin " Les cheminées Philippe", sur la route de Bordeaux, à Marmande, Mr Jean-Marie MARROCCO a ouvert, en avril 2013, un magasin en bordure de la D813, afin de se rapprocher de son associé à Villeneuve sur Lot et de contribuer au développement de cette zone Est du Marmandais. Pour le responsable du magasin, Mr MARROCCO, le chauffage au bois n'a plus de secret, depuis maintenant 28 ans !. La marque Deville est déclinée en poêles, inserts, cheminées et accessoires ; à cela s'ajoute l'activité du ramonage.

Une équipe dynamique composée de 3 personnes -dont une récemment embauchée- plus un intérimaire sont à votre disposition

le lundi de 14h à 19h

du mardi au samedi 9h-12h 14h-19h

Mr Jean-Marie MARROCCO est tout à fait satisfait du choix de son implantation, avec une clientèle fidélisée. Alors, en cette fin d'année 2013, pensez aux économies d'énergie réalisées avec un chauffage au bois : contactez le 05 53 88 67 12.

Mon Garage



Mr Serge LABARTHE, déjà propriétaire d'un garage à Marmande, a cru, lui aussi, à la création d'un autre garage, à l'Est de Marmande. Il se situe sur la zone artisanale communale, en bordure de la D813, ,derrière le contrôle technique.

Là, également, une clientèle fidèle et satisfaite, que ce soit pour la mécanique, l'entretien général, la géométrie, les pneus, la climatisation ou encore les diagnostics des véhicules.

Les heures d'ouverture sont le lundi de 14h à 18h
du mardi au vendredi de 8h30 à 12h - 14h30 à 18h30 et
le samedi de 9h à 12h

Alors, si vous avez besoin de faire faire la vidange ou de changer les pneus de votre voiture, téléphoner au 05 53 88 86 17.

Entreprise de peinture Datas



A la différence des 2 entreprises précédentes, Mr Alain DATAS a créé le siège de son entreprise sur son lieu d'habitation, au 3 chemin du manège, en février 2013;

Ouvrier peintre depuis l'âge de 14 ans, Alain DATAS s'est mis à son compte en 2010, spécialisé dans les travaux de peinture, de décoration intérieure et extérieure, de ravalement des façades, de revêtement des sols et des murs.

C'est aussi un artisan heureux d'une part pour avoir choisi St Pardoux du Breuil, d'autre part pour avoir un carnet de commandes rempli jusqu'au printemps 2014.

Alors, si vous avez besoin de redonner une jeunesse à votre maison, de changer les tapisseries... contacter le 06 21 16 40 92.

ANIMAL FACTORY
LE SPÉCIALISTE DE LA NUTRITION ANIMALE

CHIENS - CHATS - RONGEURS -
OISEAUX - CHEVAUX - BASSE COUR

ZAC LA CROIX DE LUGAT 47200 ST PARDOUX DU BREUIL/MARMANDE
05.53.88.74.06 HORAIRES Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

SALLEFRANQUE

Pépinières -fruitières et ornementales
vente directe producteur

Tél : 05.53.20.10.03

"Les Batanères"
St Pardoux du Breuil

MC MOTOS
Z.A.C Croix de Lugat
47200 St Pardoux du Breuil

Tel: 05.53.20.87.00
Fax: 05.53.20.94.78

Concessionnaire
KAWASAKI

BARDY ALAIN
www.mcmotos.com
mcmotos@free.fr

AB MATERIAUX

RD 813
47200 ST PARDOUX DU BREUIL
☎ 05.53.64.42.60
Fax : 05.53.64.38.83

Sonorisation Animation Eclairage

Philippe
CHEVALLIEZ

☎ 06 81 16 88 56 pchevalliez@aol.com

R.C.S. AGEN 499 813 466 - NAF 923K

MGS CALORIFUGE

PROJECTION ET INJECTION DE MOUSSE POLYURETHANE
CALORIFUGE THERMIQUE & FRIGORIFIQUE

Ludovic MARCELLO

ZAC Croix de Lugat
47200 SAINT PARDOUX DU BREUIL
E-mail ludomarcello@hotmail.fr

Tél. 05 53 88 90 50
Fax 05 53 88 25 22
Port. 06 85 05 19 21
SIRET : 344 107 420 0008 - APE 4329A

ASSOCIATIONS

Nos Régions ont aussi des Lettres



C'est une nouvelle association créée sur la commune, avec le statut des associations loi 1901. Le président, Jean-Claude DUBREUIL, remercie vivement Madame le Maire et la municipalité de St Pardoux du Breuil, de l'avoir autorisé à situer le siège social, à l'adresse de la mairie. L'association a pour but de faciliter la promotion d'une littérature régionale, authentique, souvent de qualité, afin de l'aider à sortir d'un environnement immédiat, dans lequel, le plus souvent, elle est confinée, pour ne pas dire engluée.

Nous savons que cela est possible. Il nous faudra compter sur la collaboration de nos adhérents, en recevoir de nouveaux, et ne pas nous disperser dans nos actions, compte tenu de la faiblesse de nos moyens actuels. Nos objectifs immédiats sont simples : continuer à présenter régulièrement à nos contacts, d'une part les nouveaux adhérents, d'autre part les nouveaux ouvrages édités par les membres de l'association. Etudier de nouvelles pistes (il semble y en avoir), nous permettant de faire notre place sur le marché du livre, solidement verrouillé par les géants de l'édition et de la distribution.

Pour faire connaissance avec notre association et ses écrivains, venez nous rendre sur notre site : nosregionsaussiontdeslettres.jimdo.com



Les Santiags de Saint Pardoux du Breuil

Après l'immense succès de la soirée country, avec les Partners, le 25 mai 2013, à Fourques sur Garonne,



une nouvelle saison recommence pour les Santiags, dans un univers convivial et enjoué, ce qui est recherché, au vu de la morosité ambiante.

Ouvert à tous, n'hésitez pas à venir nous rejoindre au club, pour un moment de partage, afin de vous initier à quelques pas de danse, tous les vendredis soir, à la salle des associations, de 20h30 à 22h30. Pour tous renseignements complémentaires, contactez par téléphone le 06 60 04 38 53 ou par mail virginie.alix@neuf.fr
Santiaguement votre...la présidente.

GYM+



La reprise des séances de gym s'est faite le mardi 17 septembre, de 19h45 à 21h15.

Si vous voulez rester en forme, venez nous rejoindre : au menu, pour 1h30, échauffements, étirements, abdos, steps...soit à la salle des fêtes communale, soit à la salle des associations.

Si vous recherchez la convivialité, elle est assurée par des effectifs réduits, par notre monitrice Yolaine. Les tarifs restent inchangés pour la saison 2013-2014 :

- ☞ 70€ par personne ou 120€ par couple (2 membres de la même famille), soit 1,94€ le cours, pour 35 séances.

Pour de plus amples renseignements, téléphoner au 06 13 80 64 06 ou 06 74 19 58 55.

A très bientôt !



Société de chasse

Le dimanche 1^{er} septembre, la Société de chasse a organisé un repas "entrecôte", au lac des Prairies, à St Pardoux : les photographies témoignent de la bonne convivialité qui a caractérisé cette journée.



L'assemblée générale s'est déroulée le jeudi 5 septembre 2013, afin de préparer l'ouverture de la chasse, le dimanche 8 septembre, de présenter le rapport d'activités et le rapport financier.

Le nombre d'adhérents reste stable : au nombre de 20, dont 3 jeunes de moins de 18 ans.

L'association organise 5 lâchers de faisans et perdreaux, tous les 15 jours, de début septembre à début novembre.

La Fédération de chasse a attribué 7 bracelets grand gibier (chevreuil) à la Société de chasse. Enfin, le traditionnel repas "poule au pot" aura lieu dans le courant du mois de février 2014.



ASFP St Pardoux du Breuil

Le club a tenu son assemblée générale le 29 juin 2013. Le bureau a présenté sa démission dans son intégralité et a été remplacé par :

- ☞ président Rui GADES
- ☞ trésorier Pierre DANOLATO
- ☞ secrétaire Sandra SILVA

L'équipe séniors a atteint son objectif : accéder à la promo 1^{ère} division. Elle a l'ambition de monter encore en division, en intensifiant les entraînements qui ont repris le 16 juillet, les mardi soir et vendredi soir, à partir de 19h30/20h ; en recrutant d'autres joueurs pour atteindre 35 joueurs au lieu de 18 sur la saison précédente.

Le club a participé pour la 1^{ère} fois à la Coupe de France : après avoir gagné le 1^{er} match, il a dû s'incliner au 2^{ème} tour.

L'école de football accueille les enfants âgés de 8/9ans : les entraînements se déroulent le mercredi à 18h30. Pour les inscriptions, contacter le président au 06.15.60.54.54 (HR).

Le bureau du club remercie la mairie pour l'achat de filets de protection.



La Savate club du Marmandais

Les vacances sont finies : c'est la reprise pour la Savate. qui propose ses entraînements, à partir du mardi 10 septembre 2013, aux horaires suivants :

- ☞ jeunes (7-15ans) : mardi et vendredi de 18h30 à 19h45
- ☞ adultes : mardi et vendredi de 20h à 21h30
- ☞ compétiteurs : mercredi et jeudi de 19h30 à 21h

Le Savate Club, c'est essentiellement la savate boxe française, mais c'est aussi le Kick boxing, le cardio et la musculation.

Le club a été ou sera présent au cours de diverses manifestations :

- participation aux ID Sports du 7 septembre, à Marmande
- démonstration dans le cadre du soutien à l'association Grégory Lemarchal, le 5 octobre, à St Pardoux du Breuil, à partir de 20h, à la salle des fêtes.
- organisation de compétitions (les dates seront communiquées ultérieurement)

Le Savate club du Marmandais a clôturé la saison 2012-2013 par un titre de champion de France avec Chris SOQUETA, deux titres de champion d'Aquitaine avec toujours Chris SOQUETA et Mattéo CHOISY; enfin, la coupe d'Aquitaine a été remportée par Marion BERTHOU.



Pour les personnes intéressées par la découverte et la pratique de la boxe française, nous vous invitons à nous rencontrer au Dojo du gymnase de la Gravette, à Marmande, ou à nous contacter par téléphone au 06 72 82 33 04, pour 2 cours d'initiation gratuits.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site du club : savateclubdumarmandais.free.fr



123... scénocouleurs

L'association de passionnés de théâtre, créée voilà plus de 5 ans, après avoir présenté (avec succès), "le clan des veuves" a joué le 14 juin, une comédie de Jean-Luc Felgeirolle "le pacte de cinque".



La troupe a pour ambition de faire rire et de faire oublier, l'espace de 2 heures, les tracas de la vie. Comme depuis sa création, 123... scénocouleurs participera le 5 octobre à la soirée au profit de la recherche contre la mucoviscidose, avec des sketches et des chansons années 70.



Club La Font du Breuil

Tel un bateau qui navigue en eau calme, la Font du Breuil partage beaucoup de moments de convivialité lors de ses escales par les réunions, les petits lotos, les grands lotos, les repas.....
Le 12 février repas "jambon" avec déguisements



le 28 mai repas "cassoulet"



le 16 juillet repas "entrecôte"

Les anniversaires sont également fêtés avec nos amis de la chorale de Virazeil : les 80 ans de Mme Marie-Thérèse TRICARD et Mr Rémy BRICE ; les 60 ans de mariage de Huguette et Roger ESPERT.



Tennis St Pardoux de Breuil

Pour la fin de la saison, les tarifs sont divisés par 2, soit :

œ enfant.....	3,50€
œ étudiant.....	7,50€
œ adulte.....	15,00€
œ couple.....	25,00€
œ famille.....	30,00€

La location à 1€ pour 1h sur le court est maintenue : en effet, vous avez été nombreux à profiter de cette offre.

Pour vous inscrire, contactez la présidente Marie Françoise OPPESSIOS, au 05 53 64 51 63



Club informatique du Breuil

Le club a tenu son assemblée générale le mercredi 4 septembre 2013.

Le bilan de la saison 2012 - 2013 est excellente au niveau des adhérents : une augmentation de 24% avec 60 inscrits, composés en majorité de femmes, d'âge situé entre 60/70 ans, habitant d'abord Marmande, Tonneins et Fauillet.

Davantage de dépenses ont été réalisées en raison de l'achat d'un ordinateur, d'une prise CPL....

Pour la saison 2013/2014, la reprise a démarré sur les chapeaux de roue : les tarifs restent raisonnables

- 5€ la carte de membre
- 15€ les 4 premières séances (1h30 la séance)
- 15€ les 4 séances suivantes

Pour une création de site ou utilisation du numériseur de diapositives ou de négatifs, une participation annuelle de 10€ sera demandée.

La nouveauté pour la saison 2013 -2014 est le parrainage : tout adhérent parrainant un ami ou un proche, bénéficiera d'une leçon gratuite ainsi que le filleul.

Si vous souhaitez vous initier ou vous perfectionner à l'informatique, dans le cadre de séances individualisées, contacter par téléphone le 05.53.20.81.80 ou le 05.53.20.10.87.





Val du plaisir

06 32 24 45 36 - 05 53 93 22 60 - email : valduplaisir@orange.fr
La Croix de Lugat - 47200 ST PARDOUX DU BREUIL

Bruno COLLIER

Plâtrerie Traditionnelle
Cloisons sèches
Isolation

Tél. 05 53 83 30 55
Berdois
47200 ST PARDOUX DU BREUIL




Catherine COLLIER
Négociatrice Mandataire Indépendante

06 40 11 57 04
c.collier@groupementimmo.net

Sites Web:
www.groupementimmo.com
www.groupementimmo.net

Blog:
www.groupementimmo.kazeo.com

MECANIQUE



Agricole Automobile Motoculture

Michel MARCHAND

Château de Mon Repos 47200 St PARDOUX DU BREUIL
Tél. 05 53 20 91 35 - Port. 06 82 23 76 17



CARROSSERIE
J.M. ORSETTIG

Tôlerie - Peinture - Marbre
Impact + pose pare-brise
Prêt de véhicules gratuit

RN.113 Marmande - 47200 St-Pardoux du Breuil
Tél. 05 53 20 91 92 - Fax 05 53 64 15 32

Contrôle Technique Automobile

ST PARDOUX AUTO CONTRÔLE
RD 813 ZA DE LUGAT
47200 ST PARDOUX DU BREUIL

Tel. 05 53 93 44 80
Fax. 05 53 93 44 81

04710@securitest.org

Entreprise certifiée membre du réseau Securitest, membre du groupe SEC.

KCI Marmande 512 476 117

SECURITEST 
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

Maison Des Vignerons Récoltants

Vins & Champagnes

 Sud-Ouest	 Bourgogne	 Champagne
 Bordeaux	 Loire	 Vins Bio
 Grands Cru	 Alsace	 BIB 5l & 10l



Route de Tonneins
80m après le
2ième rond-point
Tel: 05.53.64.18.84



Toutes griffes dehors !

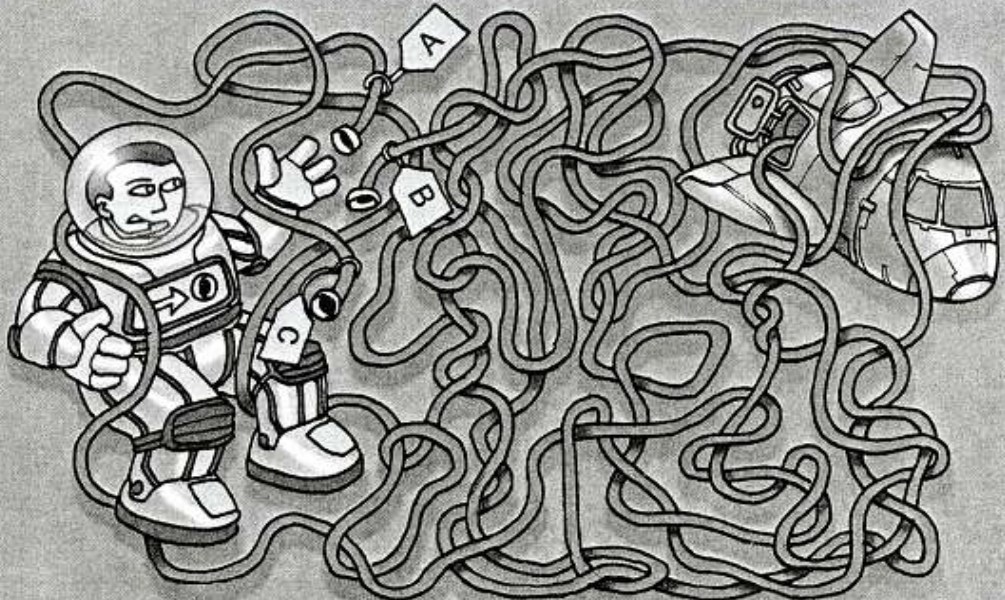
Bonnamine a entendu des rugissements.
Suis-le, tu découvriras
un nouveau fauve à chaque page !

29



Lequel ?

Quel câble d'alimentation en oxygène est relié à la navette? Vite!



L'ombre A quel castor correspond cette ombre?

